

Conformément à ses [conditions générales](#), et en plus des garanties légales, CARPENTIER HARDWOOD SOLUTIONS offre une garantie conventionnelle sur les matériaux décrits ci-dessous, conformément aux modalités et délais des conditions de garantie en vigueur du fournisseur/fabricant. CARPENTIER se réserve le droit de mettre à jour les conditions de garantie.

## Bambou HOTwood

Classe d'emploi selon la norme NF DTU 51-4

### Durée de la garantie

25 ans

### Porteur de la garantie

MOSO International BV  
Adam Smithweg 2  
1689 ZW ZWAAG – PAYS-BAS  
Téléphone : +31 (0)229 265732 • [www.moso-bamboo.com](http://www.moso-bamboo.com)

### Couvert par la garantie

- Matériel défectueux.

### Conditions de garantie

- Afin de faire valoir la garantie, le produit doit être installé conformément aux instructions de mise en œuvre. Avant la mise en œuvre, merci de lire nos instructions d'installation attentivement. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte dans le cas d'une installation non conforme.
- La garantie s'applique uniquement aux produits de choix A.
- La réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 30 jours après la découverte des dommages soumis à cette garantie à MOSO International B.V.
- Une copie de la facture devra être jointe à la réclamation.
- MOSO® International se réserve le droit de vérifier sur place les dommages après avoir fixé un rendez-vous.

### Exclusions

- Cette garantie ne couvre pas les dommages liés à une mauvaise utilisation, infestation d'insectes, force majeure et dommages causés par d'autres circonstances dans le cadre d'un usage inapproprié.
- Ne sont pas couverts les défauts d'aspect purement visuels tels que les empreintes, les assemblages, les décolorations dues à la lumière, un tuilage, les déformations liées aux conditions climatiques saisonnières ou l'usure de la couche de saturation. Les désordres liés à une mauvaise installation, un mauvais entretien, nettoyage et maintenance de la couche de saturation, aux dommages mécaniques ou chimiques sont aussi exclus de la garantie.
- Le produit d'extérieur Bamboo X-treme® est un produit issu de la forêt naturelle, dont la couleur, le grain et l'apparence peuvent varier. La variation de couleur ne peut justifier une réclamation.  
Des gerces de surface et en tête de lame peuvent provenir des contraintes de séchage de la surface et des extrémités coupées. Ce phénomène est normal pour l'ensemble des essences de bois et ne peut donner suite à une réclamation.
- Les deux faces du produit deviendront, dans les temps, rugueuses, et laisseront apparaître des échardes, ce qui est dû aux phénomènes de dilatation et de retrait liés à l'alternance de périodes sèches et humides. Ce phénomène est normal pour toutes les essences de bois et ne peut donner suite à une réclamation.
- La garantie ne s'applique qu'à une utilisation normale. L'utilisation normale comprend, entre autres, l'utilisation du produit pour l'usage pour lequel il a été conçu.
- La garantie s'applique uniquement à l'acheteur originel et ne peut être transférée.
- La garantie ne peut couvrir les dommages causés par un tiers (exemple : dommages liés au transport).
- Les coûts de mise en œuvre et autre frais ne sont pas couverts par la garantie.

### Valeur de garantie

Si une réclamation est transmise avant l'installation, les produits défectueux sont remplacés gratuitement.

Aucune réclamation ne peut être acceptée après l'installation du matériel, dans le cas où l'acheteur aurait pu constater les défauts avant l'installation.

Si les défauts apparaissent après l'installation, MOSO International BV se réserve le droit de, soit réparer le défaut, soit de remplacer gratuitement le matériel de l'acheteur. Si le produit défectueux n'est plus dans la gamme, un produit équivalent de la gamme du moment sera fourni.